

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
ÉTUDES ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION**

**ÉPREUVE E 4**

**ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION**

**Sous-épreuve U. 4.1**

**ÉCONOMIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Durée : 4 heures – Coefficient : 3**

**Désignation du thème**

**13 LOGEMENTS RUE JULES FERRY**

*Repère*

ÉCECO MO	BTS - EEC	Sous-épreuve U. 41	Session 2004	Page : 1 / 33
----------	-----------	--------------------	--------------	---------------

Définition de l'unité d'économie de la construction en maîtrise d'œuvre :  
Unité U.41

Cette unité porte uniquement sur l'économie de la construction en maîtrise d'œuvre en liaison avec la maîtrise d'ouvrage.

MISE EN SITUATION

**Vous êtes en association avec un Architecte dans un bureau de maîtrise d'œuvre dans lequel vous êtes Économiste de la Construction.**

COMPOSITION DE L'ÉPREUVE

Partie	Phase	Durée conseillée	Barème
Lecture du sujet		0,25 h	
A	Réponse à un appel d'offre de Maîtrise d'Œuvre	2,50 h	13/20
B	Planification financière prévisionnelle	1,25 h	7/20

**Les parties A et B sont indépendantes.**

**A part la question A-II-3°/ toutes les questions des parties A et B sont indépendantes.**

SOUS QUELLE FORME RENDRE SON TRAVAIL

Les documents joints seront agrafés à l'intérieur d'une copie.

Les copies et documents, soigneusement numérotés, sont à remettre sous forme de 2 dossiers séparés intitulés " Partie A " pour l'un et " Partie B " pour l'autre.

Toute partie non traitée fera l'objet d'une copie vierge comportant le repérage correspondant et la mention " non traitée ".

Les deux dossiers seront regroupés dans une copie formant la chemise générale.

Repère

CE SUJET ET LE REFERENTIEL

CAPACITÉS contrôlées dans ce sujet			
C1 : S'informer Communiquer	C 1.11	C4 : Quantifier Estimer	C 4.1
	C 1.12		C 4.3
	C 1.3		C 4.5
			C 4.6
C2 : Analyser	C 2.1	C5 : Organiser Contrôler	C 5.4
	C 2.4		

Extraits de l'annexe V du Référentiel et le sujet

Travail demandé :

- Analyser et exploiter un ensemble de documents fournis ;
- Analyser et interpréter une documentation juridique ;
- Appréhender le contexte commercial d'un projet ;
- Déterminer des surfaces caractéristiques de la construction ;
- Compléter ou établir un échéancier financier ;
- Exploiter des statistiques ;
- Établir des ratios.

Critères d'évaluation :

- choix cohérent parmi les ratios ou prix unitaires proposés ;
- exploitation correcte des documents réglementaires proposés ;
- respect de la réglementation en vigueur ;
- choix judicieux des unités et modes de mesurage ;
- résolution adaptée au problème posé ;
- pertinence de la démarche adoptée ;
- précision des résultats ;
- validité des justifications et des conclusions ;